

de Pas, Justin Cartulaires de la cl. du Val d'Alagnon b. 39  
6.9.1341 Le prieur et les ch. du monastère de Bruges avrunt  
à leur frère du Val d'Al. une telle d'assocation de frères  
(Apri fier frui, nunc illis graci)

Brugge

b. 96  
21.5.1349 Le prieur et le couvent des ch. de Bruges exposent que Guillotum  
de l'Estre (frill. de Stephan) bourgeois de Bruges, a légué aux ch. de  
USA une rente de 15 l. per. monnaie de Flandre. Les relig. de Bruges  
s'engagent à leur frère celle rente sur des biens qui leur appartenaient  
du in Sonstare, sur la paroisse de Kockelaer. (Apri fratres guillotinus  
hunc valles graci)

(ff. 261 v° latm)

b. 143 10.1.1447 ff. 326 v° Philippe le Bon confirme les fu-  
ribus de ses franchises et exempte les couvents de ch. des pay. de Flandre  
et d'Artois de tous les impositions d'église (Brugge fuit. 1026).

320

C.B. De Ridders documents concernant les ch. et les Soeurs-Grièves de Brugge  
Brugge à Ansel. W. Tervin à l'Hist. Ecclés. de Belg. 9 1832 356-359

Le refuge d'lequel des ch. du Val-d'-Grâce s'étaient retirés à Bruges fut breveté  
trop étroit ; laarom stond ce des verwoed a. Albrecht & Isabella, vanaf 1607, om  
het ons begijnsel v. P. Albertus, wien meer 4 zusters meer waren, te belonen  
daaron hadden ze hem gevraagd, oorde bef. vanwaerde, a. 2 zusters v. P. Frans  
van ; die zusters waren verder in Aartsburg. De K. belonen fenegevende.

18.3.1609 Albr. & Isabell verleene het dloosten v. P. Albertus vd. Brugge k.

19.9.1612 Verordening v. P. Pijpe Zusters vd. Aartsburg om hem het  
verduidelijkt der kref te staen.

5.1. (1612) een brief met bevelching d. d. bisschop v. Brugge om in Aartsburg  
geheven om te brame zusters te staen.

5.1. (1612) brief v. d. Aartsbisschop gld d. bisschop v. d. negentachten v. Brugge  
de brame zusters zonder helse.

(Papiers d'Abt et d' d' l' audience, class 191, aux Archives  
fédérales du Royaume. - Cris L. A. Van Rossum.)

A.C. De Schrevel Recueil de documents relatifs aux  
troubles religieux en Flandre 1577-1584 2t.

(Soc. d'Emulation de Bruges, Rélangs VIII et X Bruges 1921-1924

Brugge

RUG 190 c° 8

t. II 319 Extrait des résolutions du magistrat de Bruges (b. 182)

Il ordonne l'inventaire des biens meubles et immobiliers des cheffites, cou-  
vents et abbayes de Bruges, et de dresser la liste des livres de ces établissements  
aux fins d'employer les meilleurs ouvrages à former un bibliothèque  
publique.